



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 4 mars 2019 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Madame la Conseillère : Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Trembaly

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale e et greffière: Mariève Bernier

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

19-03-51

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **POPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-03-52

2.
RÉSOLUTION – CONCORDANCE ET PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 149 700 \$ QUI A ÉTÉ RÉALISÉ LE 26 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billet pour un montant total de 149 700 \$ qui a été réalisé le 26 février 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
08-386	149 700 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais avait le 25 février 2019, un emprunt au montant de 149 700 \$, sur un emprunt original de 1 215 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 08-386;

CONSIDÉRANT QU'en date de du 25 février 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui a été réalisé le 26 février 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e aliéna de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 08-386;

Il est **POPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} aliéna du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 26 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit;

2020	27 900 \$	
2021	28 900 \$	
2022	29 900 \$	
2023	31 000 \$	
2024	32 000 \$	(à payer en 2024)
2024	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 26 février 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 08-386. Soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
RÉSOLUTION –AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE THIBEAULT & ASSOCIÉS / L'ARSENAL POUR LE CAMION-CITERNE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 17-12-313 le Conseil municipal autorisaient la directrice générale, Mariève Bernier a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion-citerne;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 18-04-145 le Conseil municipal adjugeaient le contrat relatif à la fourniture et la livraison du camion-citerne à l'entreprise Thibault & associés / l'Arsenal;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne est prêt à être livré;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

19-03-53



No de résolution
ou annotation

19-03-54

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

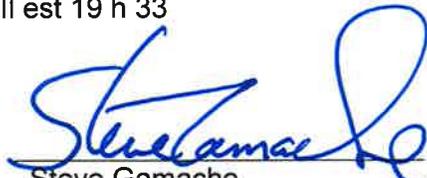
QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement à la livraison du camion-citerne à Thibault & associés / l'Arsenal pour la somme de 370 734,32 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus accumulé de la ville.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 33


Steve Gamache
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe
et greffière suppléante

